

Communiqué de presse

Paris, le 24 avril 2026

Modalités de paiement du dividende au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 24 avril 2026 a notamment approuvé le versement d'un dividende de **1 euro par action**.

L'Assemblée Générale a également décidé que chaque actionnaire pourra choisir de recevoir le paiement de ce dividende **en numéraire ou en actions nouvelles** de la Société, **chacun de ces choix étant exclusif de l'autre**.

Le prix d'émission de chaque action nouvelle remise en paiement du dividende est de **17,61 euros**.

Délai d'exercice de l'option : du **6 mai 2026 inclus** au **26 mai 2026 inclus**.

Date de paiement du dividende : **4 juin 2026**.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a approuvé le versement d'un **dividende de 1 euro par action** (3^{ème} résolution) et décidé de proposer à chaque actionnaire, au titre du paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2025, une **option** entre le **paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles** de la Société (4^{ème} résolution).

Le **prix d'émission** de chaque action nouvelle remise en paiement du dividende est de **17,61 euros**, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Verallia sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la 3^{ème} résolution, arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actions nouvelles ainsi émises porteront jouissance immédiate et donneront ainsi droit à toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires recevront le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

Le délai d'exercice de l'option débutera le **6 mai 2026 inclus** et s'achèvera le **26 mai 2026 inclus**. L'option pourra être exercée par demande auprès des intermédiaires financiers habilités. **Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme du délai fixé ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en numéraire**.

Le dividende sera mis en **paiement le 4 juin 2026** ; à cette même date interviendra la livraison des actions pour ceux qui auront opté pour le paiement du dividende en actions.

Calendrier

4 mai 2026	Date de détachement (« Ex-date ») pour le paiement du dividende
5 mai 2026	Date d'arrêté (« Record date ») pour le paiement du dividende
6 mai 2026	Ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
26 mai 2026	Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
28 mai 2026	(après bourse) Annonce des résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions
4 juin 2026	Paiement du dividende en numéraire et livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2025 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales.

Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Lorsqu'ils décident d'opter pour un paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents au Groupe, se référer au Document d'enregistrement Universel 2025 de la Société (disponible sur le site internet de Verallia, www.verallia.com).



À propos de Verallia

Chez Verallia, notre raison d'être est de réimaginer le verre pour construire un avenir durable. Nous voulons redéfinir la façon dont le verre est produit, réutilisé et recyclé, pour en faire le matériau d'emballage le plus durable au monde. Nous faisons cause commune avec nos clients, nos fournisseurs et d'autres partenaires tout au long de notre chaîne de valeur pour développer de nouvelles solutions saines et durables pour tous.

Avec près de 11 000 collaborateurs et 35 usines verrières dans 12 pays, nous sommes le leader européen et le troisième producteur mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires et offrons des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement à plus de 11 000 entreprises dans le monde. Verallia produit près de 18 milliards de bouteilles et pots en verre et a réalisé 3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025.

La stratégie RSE de Verallia a été récompensée par la médaille Platinum Ecovadis, ce qui place le Groupe dans le Top 1 % des entreprises évaluées par Ecovadis. En septembre 2025, la SBTi valide officiellement l'objectif long-terme Net Zero 2040 de Verallia selon son Net-Zero Standard. Verallia s'engage, à horizon 2040, à réduire ses émissions de CO2 de scopes 1&2 de 90 % et à compenser les 10 % restantes comparé à l'année de référence 2019. Cet objectif est aligné à la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C fixé par l'accord de Paris.

Verallia est coté sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (Ticker : VRLA – ISIN : FR0013447729) et figure dans les indices suivants : CAC SBT 1.5°, SBF 120, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable.

Contacts presse

Camille Briquet | verallia@comfluence.fr | +33 (0)6 14 24 63 43

Contacts relations investisseurs

David Placet | david.placet@verallia.com
Raphaël Rolland | raphael.rolland@verallia.com

Benoit Grange et Tristan Roquet-Montégon
verallia@brunswickgroup.com